

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic  
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231020-2**

***Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour  
des travaux de réhabilitation de conduites d'égout  
par chemisage dans diverses rues de la Ville de  
Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 \$ (contrat:  
2 716 821,00 \$, contingences: 271 682,10 \$,  
incidences: 78 236,25 \$), taxes incluses - Appel  
d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).***

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Stéphanie Espach  
pour Julie Demers  
Secrétaires recherchistes

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE1217231020-2**

*Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 \$ (contrat: 2 716 821,00 \$, contingences: 271 682,10 \$, incidences: 78 236,25 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).*

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 7 kilomètres de conduites d'égouts secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur les 4 preneurs du cahier des charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 46,4 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que l'important écart constaté entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme par rapport à l'estimé de contrôle est attribuable à la dynamique de marché agressive dans ce domaine. Les représentants précisent que le nombre d'entreprises en mesure de soumissionner pour ce type de contrats a doublé par rapport aux dernières années. Questionnés sur la qualité des travaux effectués, les représentants du Service ont mentionné qu'une surveillance étroite sera assurée tout au long des travaux.

La Commission note que la dynamique actuelle du marché pour ce type de contrats est favorable à la Ville. Les membres se sont montrés satisfaits des explications données concernant la surveillance de la qualité des travaux effectués. Pour le futur, il a été demandé au Service de fournir, si possible, comme ce fut le cas durant le mandat précédent, un tableau illustrant le prix linéaire payé par la Ville pour chaque contrat, afin de mieux refléter l'évolution du marché. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
  - o un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE1217231020-2 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**